

au Centre de développement correctionnel, 38 à l'Institution Archambault et les autres ont été relogés au pénitencier. Les dommages ont été évalués à \$700,000.

161. D'après l'administration, des 53 exigences posées par les détenus jusqu'en juillet 1976, trente-trois ont été acceptées, cinq étaient encore à l'étude, et quinze seulement avaient été refusées. Que ces chiffres soient exacts ou non, il demeure que pour les détenus, les conditions étaient encore insatisfaisantes. Pourtant, les communications entre l'administration et le Comité de détenus étaient excellentes même pendant les périodes de tension. Le Comité de détenus souhaitait peut-être que la protestation demeure paisible. S'il en est ainsi, il en a perdu le contrôle. Mais il est également plausible de penser que l'incident a soigneusement été préparé et qu'il n'était pas le fait d'une manifestation de colère passagère.

162. Rétrospectivement, il est clair que l'attitude de l'administration laquelle à partir du 24 septembre, a essayé de temporiser, n'était pas justifiée. A notre avis, la mutinerie avait déjà commencé lorsque les détenus pouvaient circuler librement dans leur unité, sans surveillance. Cette situation n'aurait pas dû se poursuivre pendant trois jours, sous aucun prétexte.

163. Les prisonniers exploitent toujours la faiblesse du système, tout comme ils ont profité des faiblesses de la société quand ils étaient en liberté. Justice et décence ne sont pas synonymes de faiblesse. La protection du public, sans parler des gardiens et de la nécessité de faire régner le calme parmi les détenus, exige que l'ordre soit constamment maintenu dans les pénitenciers. Ce principe doit être le premier commandement du service des pénitenciers. Malheureusement, il a gravement été enfreint dans le cas présent.

### **L'Institution Millhaven**

164. L'incident survenu à Millhaven ressemblait assez aux autres. Il a commencé la nuit du mardi 5 octobre et a causé des dommages à 161 cellules. Les dommages se sont élevés à au moins \$200,000. Les incidents qui ont eu lieu au Pénitencier de la Colombie-Britannique et à l'Institution Laval ont entraîné des réactions en chaîne, suscitant l'anxiété des détenus et du personnel de Millhaven. L'agitation était telle qu'il fallait pour le moins s'attendre à des incidents. Il n'est peut-être pas déraisonnable de prétendre que tout était planifié par les détenus, tout comme dans les autres établissements.

165. Néanmoins, vers 20h30, au moment où il ordonnait aux détenus de quitter la cour de récréation et de retourner dans leurs cellules, le CX-2 Bernard Evans a précipité les événements en lançant des insultes aux prisonniers au moyen du haut-parleur «Sally Port». Il criait: «Allons les filles! Relevez vos jupes et remuez-vous! Pas de meurtre au poignard ce soir! La banque de sang est presque vide!» Il faisait allusion à l'attaque au poignard qui avait eu lieu dans la cour la veille au soir à la suite, peut-être, de tensions entre homosexuels. Apparemment, il aurait répété le terme «filles» plusieurs fois.

166. Il semble que ces remarques désobligeantes avaient pour but de susciter la colère et la haine des prisonniers. Elles ont mis la plupart des détenus dans une colère terrible et ceux-ci ont commencé à agir de façon indisciplinée. Aussitôt arrivés aux étages, ils ont refusé d'entrer dans leurs cellules et ont exigé la présence d'un cadre. Après une longue discussion, tous les détenus, à l'exception des sept membres du Comité de détenus, ont réintégré leurs cellules et se sont laissés enfermer.

167. Au cours d'une séance avec le Comité de détenus, le directeur du pénitencier, John Dowsett, a jugé que, dans ces conditions, il aurait été imprudent de